EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents: M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Laëtitia DUFOUR, Sébastien DURAND, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE

Absents excusés: Annette CARTIER DUBOST pouvoir à V FILLION, Yves GAULIER pouvoir à C ROSSILLE,

Pierre CREPIN pouvoir à L CHATELUS

Absentes: Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU

Date de la convocation : mercredi 7 décembre 2022

Secrétaire élue pour la séance : Martine MERIGOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20221213-DCM202257-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

N°2022-57 OBJET: CIMETIERE – Concessions et cases de columbarium - TARIFS au 1er janvier 2023

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour fixer les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1er janvier 2023 :

• . concession trentenaire – emplacement simple 265.00€

• . concession trentenaire – emplacement double 460.00 €

• . columbarium - case pour 30 ans 750.00 €

• . columbarium – renouvellement pour 30 ans 265.00 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 14 décembre 2022

Le Maire, Eric MARTIN,

La secrétaire de séance, Martine MERIGOT,